

ARDÈCHE

Une remise des prix dédiée à l'aménagement des communes

© CAUE 07



Organisateur de la remise des prix du concours départemental Fleurissement, paysage et cadre de vie, le CAUE de l'Ardèche a imaginé une journée sous la dynamique de l'embellissement, du lien et du partage. Pour la 3^e année consécutive, il a proposé en amont de la remise des prix une bourse de dons de plantes

entre communes dont l'objectif est à la fois de créer du lien entre les acteurs du fleurissement sur le département et de partager conseils et excédents de plants variés avec des communes au budget parfois serré. L'architecte et urbaniste Nicolas Soulier était ensuite invité à présenter sa réflexion et son expérience au cours d'une

conférence intitulée 'De la voie circulée à la rue habitée'. C'est dans un décor d'automne qu'ont été révélés le palmarès et les trois nouveaux labels régionaux : une première fleur pour les communes du Cheylard et de Saint-Désirat et, surtout, les premières 'Trois Fleurs' du département pour la commune de Guilhaud-Granges.

GARD

Une bonne récolte de 'Fleurs'



A l'occasion de la cérémonie de remise des labels 'Villes et Villages Fleuris, Qualité de Vie' pour les communes du Languedoc-Roussillon, le Gard s'est vu octroyé le prestigieux label pour 4 nouvelles communes et la commune de Tavel a accédé à un niveau supérieur, qui a accédé à la deuxième fleur. Cette année, le département

du Gard est le premier département du Languedoc-Roussillon en termes de communes obtenant un nouveau label, devant l'Aude et l'Hérault. La première fleur a été attribuée à Anduze, Montfrin, Lussan et Rochegude. Le label 'une fleur' est cependant confirmé pour deux autres communes : Codolet et Saint-Ambroix.



AUVERGNE

Les premières fleurs à l'honneur

Cet été, près de 50 communes auvergnates ont été visitées. Cinq d'entre elles (Montpeyroux, Saint-Aubin le Monial, Saint-Germain des Fossés, Saint-Paulien et Saint-Urcize) font leur entrée au palmarès 2015 avec une première fleur. Ils rejoignent la commune de Junhac qui conserve sa première fleur. L'agglomération clermontoise gagne deux nouvelles villes labellisées trois fleurs : Clermont-Ferrand et Pont-du-Château. Du côté de l'Allier, c'est Yzeure qui passe de 2 à 3 Fleurs. Enfin, Marsat, Les Martres de Veyre, Menet, Treban et Verneuil-en-Bourbonnais progressent et décrochent les 2 Fleurs. Au total, 122 communes d'Auvergne sont labellisées : 65 communes sont classées une fleur ; 40 communes deux fleurs ; 16 communes trois fleurs et 1 commune est classée quatre fleurs.

ISÈRE

Cinq communes récompensées

Lors de la 57^e édition du concours départemental, les 32 membres du jury ont sillonné les routes du département à la rencontre des 81 communes inscrites. Le palmarès dévoilé à l'occasion de la cérémonie a permis de récompenser les communes primées dans les 5 catégories existantes : Montcarra, Paladru, Claix et Sassenage. L'attribution d'une ou plusieurs fleurs relève, quant à elle, du jury régional sur proposition du jury départemental. En Isère, 46 communes sont labellisées.

© Aurélien Brevesse



Un prix spécial pour saluer l'engagement en faveur de la biodiversité

C'est au bord de la Mayenne, à Château-Gontier, que s'est tenue la cérémonie de remise des prix 2015 du label régional. A cette occasion sont décernées les 'fleurs' récompensant l'engagement des 353 communes ligériennes dans l'aménagement paysager et le fleurissement. Cette année, outre les nombreux villages ayant accédé à la fleur suivante, deux communes des Pays de la Loire sont proposées au jury national pour la 4^e fleur : Saint-Sébastien-sur-Loire (44) et Montreuil-Bellay (49). Par ailleurs, un nouveau prix, 'le Prix régional de la biodiversité' a été créé. Il est attribué aux communes qui valorisent le

respect et la préservation des espèces vivantes (faune et flore) en respectant et en protégeant les écosystèmes (par exemple avec les fauches tardives), en permettant aux espèces d'essaimer, aux essences endogènes d'évoluer dans leurs milieux de vie, en effectuant des relevés faunistiques ou floristiques, et en communiquant auprès de la population sur la biodiversité. Deux communes se voient attribuer ce nouveau prix spécial cette année : Guérande (44) et Pellouailles-les-Vignes (49).

Une nouvelle quatrième fleur !

© Richard Soberka



Le Nord-Pas-de-Calais s'est particulièrement bien distingué en cette année 2015. Outre 19 nouvelles distinctions dont une quatrième fleur (Valenciennes), 3 communes proposées à la quatrième fleur pour 2016 (Englos, Lambersart, Lambres-lez-Douai), la région a été récompensée par plusieurs prix régionaux (fleurissement des jardins familiaux collectifs, prix de l'arbre, prix de la commémoration du centenaire) mais également sur le plan national avec notamment deux trophées 'Fleur d'or' (Boubers-sur-Canche et Grande Synthe). La commune de Saint-Saulve a reçu le prix national de fleurissement des jardins familiaux collectifs.

Édition 2015 • 2016

COMMANDEZ LE GUIDE de la *fertilisation* et des supports de culture

AU SOMMAIRE

- Les organismes interprofessionnels**
- Connaître les matières fertilisantes et les supports de culture**
- La réglementation**
- Principe de la fertilisation raisonnée**
- Matières fertilisantes et supports de culture disponibles**
- Les fertilisants de cultures**
- Le répertoire des fournisseurs**

OUI,

nous commandons LE Guide de la Fertilisation et des supports de culture au prix de 39,00 euros TTC (frais de port inclus).

Nous recevrons notre commande et la facture correspondante à réception de notre règlement ou de notre bon de commande administratif.

Siret : 40132543600087. Banque CRCA Loire - Haute-Loire St Etienne Wilson. Code banque 14506. Code guichet 00044. Compte 51775107060. Clé 62.

Raison sociale : _____
 Profession : _____
 Nom - Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 E-mail : _____ @ _____

A retourner avec votre règlement aux Editions de Bionnay
 route du Château de Bionnay - 69640 Lacenas
 Tel : 04 74 02 25 25 - Fax : 04 37 55 08 11 Date, cachet et signature :